

Demande de **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**



En cas de perte ou de vol:

- 👉 Fournir la **déclaration de perte** (peut être remplie en Mairie) ou de vol (en police nationale ou gendarmerie)
- 👉 Fournir 25€ en timbres fiscaux (achat dans les bureaux de tabac, en faisant la pré-demande sur ants.gouv.fr ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)

Horaires d'ouverture de la Mairie de Saint-Grégoire

- Du lundi au vendredi : 9h – 12h30 et 13h30 – 17h30
- Et le samedi : 9h – 12h30

Prise de rendez-vous CNI possible

- Du lundi au jeudi : 9h – 11h30 et 13h30 – 16h30
- et le samedi : 9h – 11h30

HOTEL DE VILLE

BP 96 232
35762 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
TEL : 02.99.23.19.23
www.saint-gregoire.fr



PERSONNE MAJEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Pour une **première demande** de carte nationale d'identité

- ☐ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE**
(à remplir en ligne sur le site *ants.gouv.fr*); prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous.
- ☐ **Photo d'identité couleur** (planche de photos conseillé)
doivent dater de moins de 6 mois, de face, tête nue.
Format : 35 mm x 45 mm - taille du visage entre 32 et 36 mm
- ☐ **Justificatif de domicile**
En originale daté de moins de 12 mois au nom du demandeur
(*impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe, etc.*)
Si le demandeur habite chez un tiers
(*y compris enfant majeur vivant chez ses parents*)
l'hébergeant doit fournir :
 - un justificatif de domicile en original à son nom,
 - une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois,
 - une copie d'un justificatif d'identité à son nom
- ☐ **Justificatif d'État civil et de nationalité française**
 - 👉 Passeport sécurisé (*électronique ou biométrique*)
en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
 - 👉 **ou** Un acte de naissance (*extrait de filiations ou copie intégrale*)
daté de moins de 3 mois.

Pour un **renouvellement** de carte nationale d'identité

- ☐ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE**
- ☐ **Photo d'identité couleur**
- ☐ **Justificatif de domicile**
- ☐ **Justificatif d'État civil et de nationalité française**
 - 👉 Passeport sécurisé (*électronique ou biométrique*)
en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
 - 👉 **ou** Un acte de naissance (*extrait de filiations ou copie intégrale*)
daté de moins de 3 mois.
 - 👉 **ou ancienne carte d'identité**

/!\ **Restitution obligatoire de la carte nationale d'identité à renouveler**

Ou fournir la déclaration de perte & les timbres fiscaux.

En cas d'utilisation d'un deuxième nom

- 👉 **Nom de l'époux** : présenter l'acte de mariage
ou l'acte de naissance comportant la mention du mariage.
- 👉 **Nom de l'ex-époux** : présenter le jugement de divorce
ou l'autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom.
- 👉 **Mention "veuf" ou "veuve"** : présenter l'acte de décès du conjoint décédé
ou le livret de famille

PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier

Pour une **première demande** de carte nationale d'identité

- ☐ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE**
(à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr); prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous.
- ☐ **Photo d'identité couleur** (planche de photos conseillé)
doivent dater de moins de 6 mois, de face, tête nue.
Format : 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm
- ☐ **Justificatif de domicile**
En originale daté de moins de 12 mois au nom du représentant légal
(*impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe, etc.*)
En cas de divorces ou de séparations des parents :
 - Il faudra fournir : le Jugement de divorce **ou** une ordonnance de conciliation / de non-conciliation **ou** une décision judiciaire.
 - En cas de résidence alternée : un justificatif de domicile et le justificatif d'identité des deux parents.
- ☐ **Justificatif d'identité su représentant légal**
qui dépose la demande
- ☐ **Justificatif d'État civil et de nationalité française**
 - 👉 Passeport sécurisé (*électronique ou biométrique*)
en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
 - 👉 **ou** Un acte de naissance (*extrait de filiations ou copie intégrale*)
daté de moins de 3 mois.

Pour un **renouvellement** de carte nationale d'identité

- ☐ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE**
- ☐ **Photo d'identité couleur**
- ☐ **Justificatif de domicile du représentant légal**
- ☐ **Justificatif d'État civil et de nationalité française**
 - 👉 Passeport sécurisé (*électronique ou biométrique*)
en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
 - 👉 **ou** copie intégrale de l'acte de naissance
 - 👉 **ou ancienne carte d'identité**

**!/ ** Restitution obligatoire de la carte nationale d'identité à renouveler

Ou fournir la déclaration de perte & les timbres fiscaux.

En cas d'utilisation du nom des deux parents comme nom d'usage

👉 Autorisation écrite pour apposition du nom d'usage + justificatif d'identité des deux parents.

Documents supplémentaires : Si le justificatif d'État Civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité, Merci de fournir également un justificatif de nationalité française

(*décret de naturalisation, certificat de nationalité, déclaration d'acquisition*)

INFORMATIONS PRATIQUES

La demande de copie intégrale est faite à votre mairie de naissance ou au Ministère des Affaires Étrangères à Nantes pour les personnes nées à l'étranger. Vous pouvez faire votre demande via le site internet suivant : www.service-public.fr

Le délai d'obtention peut varier, notamment à l'approche des vacances scolaires.

La validité de la Carte Nationale d'Identité est de :

- 15 ans pour une personne majeure
- et de 10 ans pour une personne mineure.

Attention : les CNI délivrées entre le 01/01/2024 et le 31/12/2013 sont prolongées de 5 ans.

Cette prolongation ne s'applique pas aux personnes mineurs.

Ces titres peuvent faire l'objet d'un renouvellement anticipé uniquement dans les cas suivants :

- Changement de domicile ou d'état-civil
- Titre détérioré
- Voyage dans un pays acceptant la CNI à condition que le demandeur ne soit pas titulaire d'un passeport en cours de validité (un justificatif de voyage sera à numériser lors de l'enregistrement de demande de CNI).

Les cartes nationales d'identités sont conservées au maximum une durée de 3 mois par nos services. Passé ce délai, elles sont détruites.

Restitution obligatoire de la carte nationale d'identité à renouveler lors du retrait du nouveau titre.

Les documents supplémentaires peuvent être demandés par la Préfecture lors de l'instruction de votre dossier.

